

Conseil municipal du 2 mars 2020.  
Compte rendu synthétique.

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.  
Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf  
S. SOUBIGOU et S. LE GUEN. A. HUELVAN arrivée en cours  
de séance.  
M. QUELLEC et A. HUELVAN sont désignés en tant que  
secrétaires de séance.

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2019 est adopté à la majorité. Abstention de Ph. BAZIRE et S. HOBE, opposition de Ph. GAY et M. LE VOURCH (*insatisfaite de la façon dont a été rapportée une de ses interventions*).

Les questions financières sont présentées par F. BIDAN, adjointe aux finances.

Elles ont préalablement été étudiées et discutées lors d'une commission Finances, organisée le 25 février 2019, au cours de laquelle ont été examinés les documents comptables de la commune, du budget annexe « Lotissement écoquartier Jeunes Ménages », et les comptes du Trésorier.

**Budgets Commune et lotissement Jeunes Ménages.  
Examen et approbation des comptes de gestion 2019 du Trésorier de Saint-Renan. Examen des comptes administratifs 2019. Affectation du résultat 2019 (budget commune).**

F. BIDAN rappelle que le budget 2019 a été établi dans le contexte, désormais structurel, de limitation des dotations de l'Etat. Il était annoncé comme prudent, raisonné et exigeant.

Il témoigne de la grande vigilance de la municipalité dans la gestion des ressources de la commune et de sa volonté de poursuivre l'entretien et la valorisation du patrimoine communal en s'attachant à garantir la qualité de vie des Conquétois.

Les objectifs alors affirmés étaient les suivants, invariants depuis 2014 :

1. Poursuivre le désendettement de la commune (l'encours de la dette est passé de 1402 à 911 € par habitant depuis le début du mandat) sans augmenter les taux d'imposition.

2. Entretien et améliorer le cadre de vie des Conquétois :  
- sans avoir recours à l'emprunt.  
- en maintenant les bâtiments et le patrimoine en état, en mettant les bâtiments aux normes d'accessibilité (cf. *extension de la bibliothèque – ludothèque*)  
- En poursuivant la rénovation de la voirie et en mettant en œuvre les opérations d'aménagement nécessaires (cf. *aménagement du quartier Portez – Sainte-Barbe – Sainte-Geneviève*).  
- 1209465 € d'investissements ont été réalisés en 2019, 5206040€ depuis le début du mandat,

3. Maintenir, malgré les tensions sur les finances locales, la qualité du service public offert aux Conquétois : en poursuivant les efforts consacrés au pôle enfance – jeunesse et en respectant les objectifs de l'Agenda 21.

La concordance des comptes avec les comptes de gestion du Trésorier de Saint-Renan a été vérifiée.

**En section de fonctionnement**, ce bilan se caractérise par une **stabilité des charges** et une **augmentation des recettes** :

- une hausse des charges de fonctionnement limitée à 0.57 % par rapport à 2018 ;  
- une hausse des recettes de fonctionnement de 3.34 % par rapport à 2018.

Le gel des dotations de l'Etat est compensé par un rendement satisfaisant de la fiscalité locale, dont l'assiette augmente régulièrement, et par une hausse des produits des services et du domaine.

Il est souligné que, si les charges de personnel représentent près de 49 % des dépenses communales, elles sont très largement affectées au service école-enfance-jeunesse (à 44 %).

La section de fonctionnement dégage un excédent de l'exercice de 932 117 € (+ 9.97 % par rapport à 2018).

La **section d'investissement** présente un déficit de l'exercice de 244 458 €, lié au décalage entre les dépenses et les recettes.

Les réalisations de l'exercice s'élèvent à 1 466 678 €, dont 1 209 465 € d'opérations d'équipements consacrées à l'amélioration du cadre de vie, du patrimoine et de la qualité de vie des Conquétois.

Ce chiffre de 1 209 465 € est au-delà de la moyenne des investissements constatés depuis 2014. Il s'explique par la réalisation en 2019 des travaux d'aménagement du quartier de Sainte-Barbe, Portez, Sainte-Geneviève, longtemps différés en raison des retards du chantier de l'hôtel Sainte-Barbe.

F. BIDAN rappelle que, afin de déterminer la bonne santé financière et la bonne gestion de la collectivité, il convient d'examiner sa capacité d'autofinancement.

Celle-ci représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels. Le solde doit permettre d'assurer le remboursement du capital de la dette.

Ce coefficient d'autofinancement courant se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges de fonctionnement} + \text{Rembt du capital de la dette}}{\text{Produits de fonctionnement}}$$

Un ratio supérieur à 1 signifierait que la collectivité ne dégage pas assez de ressources de fonctionnement pour le remboursement annuel de la dette en capital et ne dispose d'aucun financement disponible.

Le ratio pour l'année 2019, en constante progression depuis 2014, s'établit à : 0.75

L'encours de la dette sur la capacité d'autofinancement est passé de 4.88 ans en 2014 à 2.62 ans en 2019.

Parallèlement, les dépenses d'équipements sont passées de 285 € par an et par habitant en 2014 à 442 € en 2019.

Les résultats suivants peuvent être constatés pour l'année 2019 :

| Section de fonctionnement |                  |
|---------------------------|------------------|
| Recettes réelles          | Dépenses réelles |
| 2 966 915 €               | 2 034 798 €      |
| Section d'investissement  |                  |
| Recettes                  | Dépenses         |
| 1 295 851 €               | 1 466 678 €      |

Le bilan des cessions et acquisitions est présenté en pièce jointe à la délibération, il a été examiné et approuvé lors de la commission finances du 25 février 2020. Il concerne des régularisations d'emprises allée du bois de pins et rue du lavoir de Lochrist.

L'affectation du résultat 2019 (92 117 €) est proposée en section d'investissement du budget 2020 ; il n'y a pas de besoin de financement en fonctionnement.

Le compte de gestion et le compte administratif de l'écoquartier Jeunes Ménages sont également présentés. Ils n'ont pas évolué depuis 2018, à l'exception de la prise en compte d'un arrondi de TVA de 1,07 €.

Le bilan des cessions et acquisitions est adopté à l'unanimité. Les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs et l'affectation du résultat sont adoptés à la majorité.

*Opposition de M. LE VOURCH, S. HOBE, Ph. BAZIRE et Ph. GAY. Absention d'O. ANDRE pour l'écoquartier.*

*M. LE VOURCH et Ph. BAZIRE indiquent que le compte du lotissement Jeunes Ménages aurait dû faire apparaître le financement par la trésorerie de la commune, puisque l'emprunt prévu pour équilibrer le budget n'a pas été souscrit.*

*F. BIDAN répond que la trésorerie de la commune était en capacité d'assumer cet achat et ces travaux sans emprunter.*

*Elle précise que les comptes sont établis en parfaite collaboration et sous le contrôle strict du Trésorier de Saint-Renan.*

*Elle rappelle également que ces comptes, rigoureusement identiques à 1.07 € près, avaient été approuvés à l'unanimité en 2019.*

*F. BIDAN signale enfin que le dernier rapport relatif à l'indice de qualité des comptes publics donne une note de 19.4 / 20 à la commune.*

*La tenue des comptes est qualifiée d'excellente par le Trésorier.*

#### **Avenants au marché bibliothèque - ludothèque.**

L'extension de la bibliothèque – ludothèque a été décidée pour permettre la mise aux normes d'accessibilité de ce bâtiment, et pour offrir plus de confort et une meilleure qualité d'accueil aux usagers et aux bénévoles.

Alors que le chantier s'achève, il convient d'approuver trois avenants au marché attribué le 14 mars 2019.

Ces avenants prennent en compte des modifications mineures ou des adaptations intervenues en cours de chantier. Unanimité.

#### **Modification du tableau des effectifs.**

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte, à compter du 3 mars 2020, le départ à la retraite d'un rédacteur principal de 1ère classe et l'embauche statutaire de sa remplaçante en tant qu'adjoint administratif.

Il s'agit donc de supprimer un poste de rédacteur principal de 1ère classe et de créer un nouveau poste d'adjoint administratif. Unanimité.

#### **Indemnités au personnel pour élection.**

Unanimité pour attribuer cette indemnité pour les personnels intervenant lors des opérations électorales qui ne peuvent être payés en heures supplémentaires.

#### **Convention avec la CCPI : service commun informatique.**

Unanimité pour approuver cette convention qui formalise la délibération du Conseil du 24 octobre 2019. Le service commun interviendra au soutien de la commune à titre préventif, curatif, pour accompagner et mettre en place ses équipements informatiques et faciliter le développement des nouveaux usages numériques.

#### **Convention avec la CCPI : reversement de la taxe d'aménagement perçue dans le périmètre des zones d'activités communautaires.**

Unanimité pour approuver cette convention qui précise que la taxe d'aménagement sera reversée à la CCPI, partiellement dans les zones d'activités existantes, ou totalement, dans les nouvelles zones ou les extensions.

*Cette question suscite une intervention de Ph. GAY, qui souhaite que les futurs élus communautaires veillent à rendre compte régulièrement des questions communautaires intéressant la commune.*

#### **Ecoquartier Jeunes Ménages – vente du lot n°4.**

Par une délibération du 20 novembre 2017, le Conseil municipal a donné mandat au Maire pour procéder à la vente des terrains de l'éco-quartier de Penn ar Streat aux jeunes familles réunissant les critères adoptés le 27 juin 2017.

Monsieur Maxime MARTINIE, aujourd'hui résident à PLOUGONVELIN, et papa de 3 enfants de 11, 7 et 4 ans (il remplit donc les critères définis par le Conseil) se porte candidat du lot n°4. Son architecte dialogue depuis décembre avec l'agence TLPA, qui a pu valider son projet grâce à la modification du permis d'aménager adoptée en Conseil municipal le 24 octobre 2019.

Il est proposé de donner mandat au Maire pour signer le compromis de vente à intervenir chez Maître HENAFF-LAMOUR, Notaire au CONQUET, charge à son successeur de finaliser la vente en temps utile.

Les caractéristiques principales de la vente sont les suivantes : superficie du terrain : 427 m<sup>2</sup>, prix de vente : 64 050 € ttc, acceptation des clauses anti-spéculatives. Unanimité.

#### **Contrat enfance jeunesse intercommunal.**

Unanimité pour mandater le Maire pour approuver le nouveau Contrat Enfance Intercommunal à conclure avec la CAF, TREBABU et PLOUGONVELIN. Ce contrat prévoit la poursuite du financement des dépenses des communes pour les actions relevant du champ de l'enfance et de la jeunesse, qu'elles bénéficient ou non de la prestation de service obligatoire : multi accueil de PLOUGONVELIN, RPAM communautaire, projet de lieu d'accueil enfants – parents, ALSH, Accueil jeunes, ludothèque, séjours de vacances et camps, fonctions de pilotage et de formation (notamment les financements de BAFA – BAFD).

--

A l'issue du Conseil, et au nom du Préfet, le Maire a remis à **Marcel QUELLEC la médaille d'honneur communale, départementale et régionale « or »**, en récompense de ses 36 années au service des collectivités, au Conquet et au Drennec. Marcel QUELLEC est revenu sur des moments forts de sa vie d'élu, il a aussi rendu un **hommage appuyé au Maire, Xavier JEAN, dont c'était le dernier Conseil.**

Le Maire a remercié ses adjoints, les conseillers et les services pour le travail réalisé au cours de ses mandats.

Il a été chaleureusement applaudi par les élus et le public.